N°114 janvier-février 2019

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine
9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie.stjean-vilaine@wanadoo.fr
www.stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture
Lundi: 9h-12h / 13h30-17h
Mardi: 9h-12h
Jeudi: 9h-12h
Vendredi: 9h-12h
Samedi: 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **lundi 14 janvier 2019 à 20h30**

Bibliothèque
Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bmstjeansurvilaine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture
Mercredi: 14h-17h30
Vendredi: 16h -17h30
Samedi: 10h30 -11h30
Dimanche: 10h30 -11h30

Vœux du Maire

Tous les habitants de Saint Jean sur vilaine sont cordialement invités à la cérémonie des vœux du Maire qui aura lieu le :

vendredi 11 janvier à 19h00

Salle annexe des sports

Monsieur le Maire et les membres du conseil profiteront de cette occasion pour remettre des cadeaux de bienvenue aux nouveaux habitants ainsi qu'aux enfants nés sur la commune en 2018.

Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

Naissances

DE LIMA RABU Flavio né le 25 octobre
BOURGES Juliette née le 29 octobre
GIFFARD Élio né le 16 décembre
LESTAS Eliot né le 17 décembre

Permis de construire accordé

M et Mme BUSINARO Construction d'une véranda et d'un garage

Collecte de papiers

Les prochaines collectes de papier auront lieu le **samedi 5 janvier** et le **samedi 2 février** de **10h00 à 11h30** dans la ZA des Morandières (Hangar vert)

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro (Mars-Avril), déposez-le à la Mairie ou envoyez-le par mail à:

communication.stjean-vilaine@orange.fr au plus tard le **22 février 2019**

Extrait des séances du Conseil Municipal du 5, 12 novembre et 10 décembre 2018

MARCHE PUBLIC

Choix du plan définitif dans le cadre de la construction du local pour le Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal a validé le projet n°1 (atelier le long de la RD 857) concernant la construction du local pour le Centre de Loisirs. Dans ce cadre, un dossier DETR sera envoyé pour solliciter une subvention.

Restaurant scolaire : avenant de l'entreprise RÊTE (lot 5)

Suite à la remarque du cabinet LOUVEL concernant la nécessité de l'installation d'un garde-corps entre l'espace vert et le parvis du hall côté sud du restaurant scolaire, le devis de l'entreprise **RÊTE** s'élevant à **1698.00 €** H.T. a été validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Choix du mobilier pour le restaurant scolaire

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise **LABEL TABLE** pour un montant de **12 260.00 € H.T (14 712,00 € T.T.C)** pour l'achat des tables et chaises du restaurant scolaire.

FINANCES

Décision modificative pour achat des équipements du restaurant scolaire

Les travaux du restaurant scolaire étant plus rapides que prévu, une décision modificative est nécessaire pour permettre d'ores et déjà l'achat de l'équipement. Dans ce cadre le Conseil Municipal a autorisé le transfert de **30 000** euros de la réserve foncière vers le compte destiné au restaurant scolaire.

Répartition des amendes de police

La répartition du produit des amendes de police est réglementée. Les sommes allouées doivent être utilisées au financement de projets d'aménagement s'inscrivant dans une démarche de sécurité routière. Le Conseil Municipal a proposé à l'unanimité de solliciter l'attribution d'une subvention pour des travaux de marquage au sol, l'aménagement et la sécurisation de l'école ainsi que l'achat de divers panneaux de signalisation.

Remboursement suite à la dissolution de la société SPL Gendarmerie

Suite à la dissolution de la Société Publique Locale créée dans le cadre de la construction d'une nouvelle gendarmerie, la somme de **1908.24** € correspondant au remboursement partiel de la participation de la commune nous a été restituée.

TRAVAUX

Plantations au cimetière

Le devis de l'entreprise LARDEUX d'un montant de **2078.85 € H.T** concernant l'aménagement paysager du cimetière a été accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Remplacement de certains extincteurs

Le Conseil Municipal a validé le devis de l'entreprise **SICLI** d'un montant de **1058,00 € H.T** pour le remplacement de 12 extincteurs jugés obsolètes.

Achat d'un bac à graisse pour la Boulangerie

Afin de se mettre aux normes dans le cadre du traitement des eaux usées, il apparait nécessaire d'équiper la boulangerie d'un bac à graisse. Le devis de l'entreprise **SARL développement durable** pour un montant de **586,50** euros H.T a été validé par le Conseil Municipal.

SDE 35 : Travaux d'éclairage public ZAC de la Huberderie 3ème tranche

Le Conseil Municipal a validé l'étude détaillée du SDE ainsi que le devis de **7920 €** concernant les travaux d'éclairage public de la 3ème tranche de la ZAC de la Huberderie.

URBANISME

Annulation de la délibération du 20/06/2016 concernant la révision du PLU

La délibération du **08/10/2018** prescrivant la révision du PLU remplace celle du **20/06/2016**. Cette dernière a donc été annulée.

VITRÉ COMMUNAUTÉ

Révision des statuts de Vitré Communauté

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable concernant la révision des statuts de Vitré Communauté dans le domaine de la santé et de la lecture publique. (Voir délibération **2018-11-69**)

Informations municipales et extra-municipales

Révision du PLU : avis aux habitants

Le Conseil Municipal, en date du **8 octobre 2018** a décidé de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU, qui s'impose à tous (entreprise, particuliers, administration) permet de planifier le projet politique de développement de la commune en accord avec les documents supra-communaux, de réglementer les formes urbaines et la densité des constructions et de délivrer des autorisations (permis de construire, déclaration préalables…)sur la base de règles définies.

La révision du PLU apparaît aujourd'hui nécessaire afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de droit de l'urbanisme issues des évolutions législatives et règlementaires récentes telles que la **loi "Grenelle 2"** de 2010, la loi **ALUR** et **LAAF** de 2014 ou bien encore la **loi "Macron"** de 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. L'intérêt pour la commune de réviser son PLU est notamment de favoriser le renouvellement urbain et l'accueil de nouveaux habitants tout en préservant la qualité architecturale et l'environnement.

Dans le cadre de la révision, les habitants sont consultés via l'enquête publique avant l'approbation par le Conseil Municipal. Vous pouvez cependant vous exprimer dès à présent grâce au **registre de consultation** et à la **boite à suggestions** mis à disposition à la mairie.

Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer vous pouvez adresser vos marques via l'adresse mail **plu.saintjeansurvilaine@gmail.com**, elles seront étudiées par le bureau d'études en charge de la révision du PLU.

De plus, afin de mieux connaître vos attentes concernant la commune, un questionnaire anonyme est également disponible jusqu'au **5 février**, à la mairie, sur le site de la commune et via le lien suivant **:** https://goo.gl/forms/xD3mrmIZGNTxVbbE2

Informations : Mairie 02.99.00.32.55

Centre des impôts : nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous

Depuis le **1er décembre 2018**, un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est proposé au Centre des Finances publiques de Vitré pour les usagers du service des impôts des particuliers (SIP) et ceux du service des impôts des entreprises (SIE).

L'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en assurant aux usagers d'être reçus lorsque c'est nécessaire sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et en étant muni des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, il suffit que les usagers prennent rendez-vous via le site **impots.gouv.fr**, rubrique "**Nous contacter**" dans leur "espace particulier" ou "espace professionnel" sécurisé. Le rendez-vous peut également être pris par téléphone ou au guichet du Centre des Finances publiques.

Repas CCAS

Le **1er décembre**, le **CCAS** a réuni nos ainés pour un repas convivial à la TERANGA.

29 personnes ont répondu présentes. Le repas s'est déroulé dans la bonne humeur grâce aux chants d'André, Thérèse et de quelques convives.

D'autre part, quelques repas ont également été portés à domicile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer. Ce moment de détente et d'échange est important pour rompre la solitude et permettre la continuité du lien entre nos concitoyens.

A.C.A.M (Association des assistantes maternelles de Châteaubourg et ses environs)

Un des objectifs de l'association est de faciliter et de mettre en relation les parents et les assistants maternels disponibles sur le secteur.

Les personnes référentes sur la commune de Saint-Jean-sur-Vilaine :

-Sandrine DESCHAMPS-POZZAN au **06.51.26.52.02**

-Josette GRANDIN au **02.99.00.75.44**

Des permanences à **la « maison pour tous »** à Châteaubourg ont lieu le **samedi matin de 10h00 à 11h00** (sauf durant les vacances scolaires)

La liste des assistants maternels agréés peut être consultée sur : **www.assistantsmaternels 35.fr**

Pour en savoir plus : **http://www.acam.asso35.fr/**

SMICTOM

De la TEOM à la TEOMi

Pour financer le service public de gestion des déchets, chaque foyer paye actuellement une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui apparait sur l'avis de taxe foncière. Cette TEOM est indépendante de ce que le foyer a généré comme déchets dans l'année et liée uniquement à la valeur locative du logement. Cette valeur diffère selon la situation géographique, la surface, le confort du logement, etc.

Depuis janvier 2019, cette taxe est devenue incitative (TEOMi). La TEOMi est basée à la fois sur la valeur locative du bien immobilier et sur la production de déchets du foyer sur l'année. Une part dite « variable » ou « incitative » a été instaurée, elle dépend du **nombre de levées du bac gris ou du nombre d'ouvertures de la borne**. Ce changement répond à un objectif : apporter à la TEOM une part en lien avec le principe « producteur-payeur » et recycler plus pour réduire l'impact environnemental de la collecte des déchets.

Le calcul de votre TEOMI se fait ainsi : **Une part fixe**, qui correspond à 70 % du montant actuel de votre TEOM figurant sur l'avis de taxe foncière, à laquelle s'ajoute **une part variable**, dite « **incitative** », qui correspond à votre utilisation du service, c'est-à-dire : le nombre de levées du bac gris ou de dépôts des ordures ménagères en borne (x) tarif d'une levée de bac ou d'un dépôt en borne.

La grille tarifaire

Tarifs votés le 15 décembre 2018 par l'assemblée générale du SMICTOM SE 35.

BAC

Volume du bac	Composition du foyer	coût par collecte	Montant annuel estimé de la part variable si sortie :		
			Toutes les semaines	Toutes les 2 semaines	Toutes les 3 semaines
80L	1 personne	1,68 €	87,36€	43,68€	28,56€
120L	2 à 3 personnes	2,52€	131,04€	65,52€	42,84€
180L	4 à 5 personnes	3,78€	196,56€	98,28€	64,26€
240L	6 personnes et plus	5,04€	262,08€	131,04€	85,68€
360L	Bacs collectifs	7,56€	393,12€	196,56€	128,52€
660L	Bacs collectifs	13,86€	720,72€	360,36€	235,62€

BORNE

Volume de la borne	coût par dépôt	Montant annuel estimé de la part variable si dépôt :	
		2 fois par semaine	1 fois par semaine
80L	1,05 €	109,20€	54,60€
*45L**	*0,63€*	*65,52€*	*32,76€*

*Uniquement zones denses spécifiques

Les dépôts de sacs au pied des bacs ne seront pas collectés. Le dépôt au pied des bornes et sur la voie publique est interdit et passible de poursuites, conformément aux articles R 610-5, R 632-1, R 635-8 et R 644-2 du Code Pénal.

Agenda :

La comptabilisation des levées démarre dès le **1er janvier 2019**. Cependant, en 2019, vous ne paierez que la TEOM issue de l'année 2019, sans incitativité.

La part variable de votre **TEOMI** apparaitra sur votre taxe foncière 2020 et prendra en compte les levées réalisées en 2019. Courant janvier, vous disposerez d'un accès à un espace personnel. Vous pourrez consulter combien de fois vous avez utilisé le service via le portail « Ecocito ». Cet accès sera disponible sur le site internet du SMICTOM Sud Est 35 www.smictom-sudest35.fr. Un courrier vous sera transmis fin janvier, vous précisant les codes d'accès à cet espace.

Les taux et tarifs ont été votés le **15 décembre 2018** par l'assemblée générale du SMICTOM SE 35. Pour en savoir plus, consultez le dossier spécial « Ma taxe incitative » sur le site du **SMICTOM SE 35**.

Contact :

SMICTOM Sud-Est 35, 28 rue Pierre et Marie Curie, 35500 **Vitré**
www.smictom-sudest35.fr ou 02 99 74 44 47

Bibliothèque Municipale

Nouveautés janvier – février 2019

Mercredi 6 février

À 16h00 à la bibliothèque

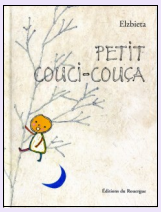

Découverte de l'univers de l'auteur et illustratrice pour enfant

ELZBIETA

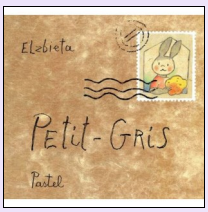

à partir de 5 ans

Animation présentée par Noëlle Pigeon

dans le cadre de l'Association « Lire et faire lire »

Gratuit - Places limitées - Réservation indispensable au 02.99.00.71.83 ou bmstjeansurvilaine@wanadoo.fr ou sur place aux horaires d'ouverture

La parole aux Associations

Cérémonie du 11 novembre

Très belle cérémonie, pour le centenaire de **l'armistice de 14-18** suivie par une centaine de personnes dont les enfants de l'école St Elisabeth, qui à chaque évocation des soldats morts pendant cette guerre ont déposé une rose à leur mémoire.

Après cette cérémonie, il a été procédé à la salle annexe à la remise de 3 décorations du mérite de l'UNC :

Médaille de vermeille à **Jean Loury** secrétaire puis porte drapeaux, médaille d'argent à **Pierre Travers** porte drapeaux et médaille d'argent à **Joseph Viel**, trésorier. Nous leur adressons toutes nos félicitations pour leur engagement.

La cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité et du repas annuel à Châteaubourg.

Cérémonie du 5 décembre

Hommage cantonal aux morts pour la France en AFN

Mercredi 5 décembre, la section UNC de St Jean a accueilli les communes de l'ancien canton de Châteaubourg, afin de commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

Cette cérémonie a rassemblé une cinquantaine de personnes au monument aux morts ainsi qu'une dizaine de drapeaux.

Durant celle-ci il y a eu dépôt de gerbe, allocutions et recueillement.

Un vin d'honneur offert par la Mairie a clôturé cette cérémonie.

APEL

Bureau de l'APPEL 2018/2019

Présidente : Gaëlle DEGLOS, **Vice-président** : Samuel CARISSAN

Trésorière : Roseline COUVERT, **Vice trésorière** : Guilène PAILLARD , **Secrétaire** : Sylvie GAILLARD, **Vice-secrétaire** : Rozenn HEUDE

Membres : Benoit BOURGES, Emilie BOUTIN, Nathalie DELAUNAY, Sandra GERNIGON, Sandy LEBRETON, Sophie SAINTE

Prochaines dates à retenir

-Samedi 5 janvier et 2 février : collectes de papiers

Les fonds récoltés grâce à la vente du papier permet de participer au financement des projets de l'école. Une permanence à lieu tous les **1er samedis du mois** de 10h00 à 11h30 dans la zone artisanale des Morandières.

Infos : **06.23.63.41.81**

-Samedi 2 mars 2019 : Soirée d'hiver

Choucroute et tartiflette

-Vendredi 29 mars 2019 : Portes ouvertes

Us St Jean

Programme des évènements organisés par l'Us Saint Jean en janvier 2019

-Tournoi Futsal : Vendredi **4 Janvier** 2019 SENIOR à 20h00

et Samedi **5 janvier U10-U11 à** 14h00 (Salle des sports)

-Concours de belote vendredi **18 janvier** 2019 à 20h00 et **samedi 19** janvier à 14h00 (Salle Annexe des Sports)

Informations et réservations : FUTSAL **06.98.88.12.73** BELOTE **06.30.97.25.71**

Badaboum

C'est pour le plus grand plaisir des enfants de l'espace jeux "Badaboum" que Noëlle, Mauricette, Bernadette et Marie-Thérèse de la chorale, sont venues interpréter des chants traditionnels de Noël, anciens et actuels, **mardi 18 décembre**.

Nous avons poursuivi cet échange intergénérationnel en partageant un goûter tous ensemble.

L'équipe CSF espace jeux

Téléthon

BILAN Téléthon 2018

Un net recul dans notre résultat cette année, 3614 € contre 5146 € en 2017 mais avec 2 participants en moins : l'école et la compagnie d'Art Scène.

Heureusement nos manifestations ont très bien marché, notamment le concert qui a presque doublé le résultat de 2017 grâce à des groupes de qualité. Seule la randonnée du dimanche après-midi sera peut-être à proposer sur une autre date, à abandonner, ou à remplacer par une autre animation. A voir!

Les p'tits dej, c'est toujours un succès. **1549** pièces vendues cette année et le tout livré avant 9 h00 !

Merci à tous et à l'année prochaine. C'est avec plaisir que nous accueillerons les nouveaux bénévoles et surtout les nouvelles idées de manifestations.

Pierre CAILLET

Centre de Loisirs

L'AEJI en chiffres

Nombres d'enfants : **186** Nombre de mini-camps : **3**
Nombre de familles : **128** Nombre de co-présidents : **8**
Nombres de jours d'ouvertures : **93** dont **20** à Marpiré
Nombres d'animateurs : entre **4** et **9** suivant les périodes

A l'AEJI, l'année a été une nouvelle fois bien remplie ! A chaque période de vacances ou de mercredis, l'équipe d'animation prévoie de multiples activités avec un thème comme fil rouge. Tout ce travail s'effectue avec une ligne directrice : « **mettre l'enfant au cœur du projet** ». Chaque journée, plusieurs activités diversifiées sont proposées aux enfants (activités manuelles, scientifiques, sportives, culinaires, grands jeux…).

Cet été fut une nouvelle fois, le temps fort de l'année. Après un déménagement à Marpiré, les enfants ont voyagé dans le temps avec le professeur Huguette Machin. Au fil des semaines et des grands jeux les enfants ont aidé la professeur à ramener Cro-mignon, Berthaden, la marquise Marie Madeleine de la vilaine Corbière et CAM-KO612 dans leurs époques respectives. Nous avons également organisé **3 mini camps** : Les **12-14** ans sont partis 5 jours à Pouancé, les enfants de **7 à 11** ans ont été à Mézières sur Couesnon pour découvrir le tir à l'arc et l'escalade et les enfants de **4 à 7** ans sont partis à un mini camp poney de deux jours.

A la rentrée de septembre, les Avares ont découvert leur nouvel univers à **la salle des fêtes** de St Jean qu'ils se sont immédiatement appropriés. L'accueil de loisirs est à présent sur deux sites, l'accueil de loisirs (16, rue de la cour) pour les **Noupiks** (4-6 ans) et la salle des fêtes pour les **Avares** (7-11 ans).

L'AEJI, a aussi renouvelé ses membres du bureau lors de l'assemblée générale. Ils sont actuellement huit parents de St Jean et de Marpiré. Les membres-bénévoles se mobilisent tout au long de l'année pour faire fonctionner l'accueil de loisirs (soutien administratif, recrutement, gestion financière…). Ils ont ainsi proposé des actions (vente de gâteau lors du spectacle de magie en février & les ventes de Gavottes) qui ont permis de financer du nouveau matériel pour les enfants.

Depuis, novembre c'est **Mélina Rollais** qui assure la direction de l'accueil de loisirs durant l'absence de Marie Poirier pour une période d'un an. Elle est secondée par **Kévin Le Seaux**, qui est au poste de directeur adjoint en référence des Avares.

L'année se termine avec des changements et beaucoup de nouveaux projets en tête pour 2019 !